

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MUNTICELLU

Séance du 15 avril 2026 à 17h00

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph MATTEI, Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES AFFECTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19		
QUORUM : 14		
Présents	Absents	Pouvoirs
14	0	5

Présents : MATTEI Joseph - MARTELLI Corinne - LE BRAS Philiberte - ROMANI Sylvie - François FONDACCI Christian BANDINI - Noémie MARCHETTI - MALASPINA Jean-Louis - COLOMBANI Laurent - LICCIA Marcelle - COSTA Angèle - Patricia GUINTINI - Patrick DANESI - KHODJA Eliane

Ont donné pouvoir :

CUBADDA Charles à Joseph MATTEI
GIOCANTI Marie Dominique à Corinne MARTELLI
FRANCESCHINI Louis à COSTA Angèle
SAVELLI René à GUINTINI Patricia
PETRIGNANI Yoann à LICCIA Marcelle

Le quorum étant atteint, Monsieur CUBADDA Charles est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, procède à l'appel des conseillers et à la lecture de l'ordre du jour, qui est le suivant :

✓ Décision du Maire N° 2026-01* prise sur délégation : demande ligne de trésorerie

ANNULE ET REMPLACE LA Décision du Maire n° 2026-01

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, la commune de MONTICELLO décide de contracter auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse une ouverture de crédit dénommée ci-après « ligne de trésorerie interactive » d'un montant de 70 000 euros.

✓ 2025-15 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025– budget Commune

Considérant la possibilité offerte à la collectivité de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent avant le vote du compte administratif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif de l'exercice 2026.

Les résultats estimés sont arrêtés comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2026				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 022 441,00€	2 214 300,00€	3 236 741,00€
	Recettes réalisées	419 746,90€	2 152 409,04€	2 572 155,94€
	Restes à réaliser	180 641,00€	0,00€	180 641,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 259 242,00€	2 449 711,00€	3 708 953,00€
	Dépenses réalisées	650 557,21€	2 046 358,01€	2 696 915,22€
	Restes à réaliser	60 248,00€	0,00€	60 248,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-230 810,31€	106 051,03€	-124 759,28€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	236 801,59€	235 411,62€	472 213,21€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	5 991,28€	341 462,65€	347 453,93€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	120 393,00€	0,00€	120 393,00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	126 384,28€	341 462,65€	467 846,93€

✓ 2026-16 Affectation du résultat 2025

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 341 462,03 €.

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit (voir tableau)

✓ 2026-17 vote du taux des 3 taxes

Conformément à la loi, le Conseil municipal fixe chaque année les taux des taxes locales. Pour 2026, les taux sont arrêtés comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 22,40 %

Taxe foncière (non bâti) : 42,00 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10,90 %

✓ 2026-18 vote du budget 2026

Le Président s'apprête à soumettre à l'approbation de l'Assemblée le vote du Budget primitif 2026.

BUDGET GENERAL M14	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 627 414	2 285 952
Excédent reporté 2025		341 462
Déficit reporté 2025		
Totaux	2 627 414	2 627 414
SECTION D'INVESTISSEMENT	969 050	963 059
Excédent reporté 2025		5 991
Déficit reporté 2025		
Totaux	969 050	969 050
Total Budget	3 596 464	3 596 464

✓ 2026-19 Approbation du budget primitif de la Régie Communale de service Public à Caractère Administratif

Le Président donne lecture du budget primitif 2026 voté par la Régie Communale de Service Public à Caractère Administratif . Il rappelle que la Régie Communale de Service Public à Caractère Administratif doit soumettre son budget à l'Assemblée communale suivant l'article 19 de ses statuts.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	464 627	463 300
Excédent reporté 2025		1 327
TOTAUX	464 627	464 627

✓ 2026-20 Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elle comprend :

- ✓ le Maire (président)
- ✓ 3 membres titulaires et 3 suppléants, élus parmi les conseillers

✓ 2026-21 Classement du budget annexe « Eau et Assainissement » en autonomie financière

Le Conseil municipal décide de donner une autonomie financière au budget annexe « Eau et Assainissement ».

Ce budget :

- retrace l'ensemble des opérations du service ;
- dispose de ressources propres ;
- doit être équilibré par ses recettes (règles des services publics industriels et commerciaux).

Il sera désormais géré avec une comptabilité distincte, garantissant transparence et bonne gestion.

✓ 2026-22 Vote du budget eau potable et assainissement 2026

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le vote du Budget eau potable et assainissement 2026

BUDGET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION	150 000	150 000
TOTAL	150 000	150 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000	100 000
TOTAL	100 000	100 000
TOTAL BUDGET	250 000	250 000

✓ **2026-23 Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité au service voirie.**

Le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel, en vue de faire face à un besoin d'accroissement d'activité saisonnier. (Entretien du village, débroussaillage...)

✓ **2026-24 Attribution subventions aux Associations.**

Des crédits sont destinés à aider au fonctionnement de certaines associations.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à :

<i>Associations</i>	<i>Montant attribué</i>
Association FOOTBALL : UNIONE MUNTICELLO SANTA REPARATA	12 000 €
Association EXCELLENCE SPORT PETANQUE	5 000 €

✓ **2026-25 Commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Maire rappelle la mise en place de la CCID prévue par le Code général des impôts.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle comprend :

- **8 commissaires titulaires et 8 suppléants,**
- désignés pour la durée du mandat municipal.

Conditions :

Les membres doivent être majeurs, de nationalité française, inscrits aux impôts locaux, disposer de connaissances locales suffisantes, et représenter équitablement les différentes impositions. Un commissaire doit être extérieur à la commune.

La liste des commissaires est proposée par le Conseil municipal (32 noms), puis **nommée par l'administration fiscale** dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil (au plus tard le 21 mai 2026).

✓ **2026-26 /27/28 Création de 3 emplois permanents d'agent de maîtrise territoriale à temps complet**

Suite à une promotion interne, trois adjoints techniques ont été promus agents de maîtrise.

Il convient donc de créer les postes correspondants afin de permettre leur nomination et d'adapter le tableau des effectifs en conséquence.

✓ 2026 -29 Actualisation du loyer du bâtiment loué a TELEPAESE suite à la réalisation de travaux d'extension

La commune a réalisé une **extension d'environ 80 m²** du bâtiment loué à TV PAESE, pour un montant de **114 450 € HT**, afin de développer l'activité médias et formation audiovisuelle. Cette amélioration du bien entraîne une **révision du loyer**.

Nouveau loyer proposé :

- **5 000 € par an**
- **Eau et électricité à la charge du locataire**

Ancien loyer : 3 000 € TTC par an (charges comprises)

Date d'effet : **1er mai 2026**

L'ordre du jour est épuisé, le Maire clos le débat et lève la séance à 20h15

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 13 mai 2026

Le Maire ,

Joseph MATTEI



Le secrétaire de séance,

Charles CUBADDA

